

ALERTE !

Le Ministre Blanquer annonce une loi pour imposer le statut de directeur supérieur hiérarchique et les EPEP

Une nouvelle fois, le ministre de l'Éducation nationale annonce par voie de presse le 12 novembre qu'il entendait déposer un projet de loi pour :

- ▶ instaurer un statut de directeur supérieur hiérarchique des adjoints !
- ▶ créer des EPEP qui transforment l'école de la République en une multitude d'établissements autonomes de 10 à 20, 30, voire même 40 classes !

Les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire : une arme de guerre contre l'école de la République

Le ministre met en œuvre dans l'Éducation nationale les orientations de CAP22 qui prône le transfert des services de l'État aux grandes régions et aux collectivités territoriales. Ce projet s'articule avec le projet de loi Blanquer « école de la confiance » qui instaure la dérogation au statut général de la Fonction publique ainsi qu'aux horaires et contenus des enseignements.

Avec la constitution des EPEP, le ministre veut regrouper les écoles pour fermer les classes et des écoles entières. Ainsi selon le ministère, il s'agit de passer de 45 000 écoles à 18 000 établissements du premier degré (80% des écoles seraient supprimées ainsi que leurs directions !).

Le « statut » de directeur : une duperie dirigée contre tous les enseignants

Ce projet préfigure l'éclatement du statut particulier des enseignants du premier degré préparant notre transfert aux collectivités territoriales : chaque conseil d'administration d'établissement définirait sous la tutelle des élus politiques locaux ses propres règles avec à sa tête, un directeur placé sous la coupe des collectivités déjà très intrusives en relation avec la réforme des PEEdT.

Ce projet préfigure de nouveaux directeurs avec un statut les plaçant en dehors du corps des PE pour appliquer les contre-réformes ministérielles. Des nouveaux directeurs qui évalueraient les collègues dans le cadre du décret PPCR instaurant l'évaluation arbitraire et la promotion au mérite. Des nouveaux directeurs qui recruteraient demain les personnels de leur établissement-

Des « Cités éducatives » dès 2019, expérimentation des EPEP Blanquer

Blanquer tente d'aller vite. Au conseil des ministres du 18 juillet, il annonce 60 cités éducatives dès la rentrée 2019 dans 60 grands quartiers. Ainsi, le 7 novembre, la municipalité de Créteil présentait son projet de construction d'une « Cité éducative » destinée à accueillir « 800 élèves », près de 40 classes, en supprimant au passage 4 écoles (dont 2 maternelles) pour répartir les élèves par cycle sur 3 sites dont l'organisation pédagogique est déjà fixée par le maire⁽¹⁾.

NON aux EPEP et au directeur supérieur hiérarchique ! Non à la suppression de la maternelle et aux regroupements forcés des écoles !

Depuis 1986⁽²⁾, ces projets se sont toujours heurtés à la résistance des collègues pour défendre notre statut d'enseignants du premier degré. Aujourd'hui, l'heure est à la mobilisation de tous, pour contraindre le ministre à abandonner son projet de loi « EPEP - statut hiérarchique du directeur » et à ouvrir des négociations sur la direction d'école, pour l'augmentation des décharges de service, une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ; une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique.

- ▶ **Le SNUDI FO invite les syndicats départementaux à informer les enseignants du 1^{er} degré des projets destructeurs du ministère. Il les invite à multiplier les prises de position dans les écoles et les réunions.**
- ▶ **Le SNUDI-FO invite les organisations syndicales nationales à une réunion intersyndicale, en urgence à ce sujet.**

Montreuil, le 15 novembre 2018

(1) - La loi Peillon de refondation de l'école a rattaché la 6^{ème} au cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), introduit les conseils écoles-collège et mis en place les PEEdT. Le ministre Blanquer s'appuie dessus pour tenter d'imposer la suppression des écoles maternelles et leur fusion avec les écoles élémentaires dans des établissements avec un néo-directeur supérieur hiérarchique sous la tutelle des élus politiques.

(2) - Rappelons qu'il s'agit de reprendre un vieux projet de créer un statut hiérarchique de directeur à la tête d'un établissement doté d'un fonctionnement autonome. Les mobilisations importantes des enseignants du premier degré, ont permis de le bloquer et de maintenir notre statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat jusqu'à aujourd'hui. : « maîtres directeurs » de Monory en 1986 (décret retiré), expérimentation de l'article 86 de la loi Fillon de 2004 (abrogé en 2011), décret De Robien en 2006-2007 (qui n'a jamais été publié).